

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

GENERAL SECRETARIAT

Décision n° 001 **DU CAB/PR** **12 MAI 2017**
Portant Convocation d'une réunion du Conseil Supérieur de la Magistrature.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Constitution ;

VU la loi n° 82/14 du 26 Novembre 1982 fixant l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, modifiée par celle n° 89/16 du 28 Juillet 1989 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Une réunion du Conseil Supérieur de la Magistrature est convoquée et se tiendra à la Salle des Conseils de la Présidence de la République, Palais de l'Unité, le mercredi 07 Juin 2017 à partir de 10 heures.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée au Journal Officiel en français et en anglais.-

Yaoundé, le 12 MAI 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

